

AED : la CDIsation doit s'appliquer maintenant !

Alors qu'un article de la loi visant à lutter contre le harcèlement scolaire du 2 mars 2022 ouvre enfin la porte à la CDIsation des AED, nous attendons toujours désespérément le décret d'application annoncé récemment aux syndicats avant... le 31 août 2022.

La CDIsation est une avancée immédiate pour les personnels concerné-e-s, en les sortant de la grande précarité et en permettant une plus grande stabilité des équipes vie scolaire. Si c'est une première étape nécessaire, il faut aller plus loin pour obtenir un véritable statut de personnel de vie scolaire, d'éducation et d'animation, titularisé et formé à ce titre. Aussi, la CDIsation amène d'autres questions qu'il convient de traiter immédiatement, tels que l'avancement de carrière ou encore la formation indispensable et qui fait tant défaut aujourd'hui. Enfin, nous serons vigilants sur la manière dont elle sera appliquée. En effet, il ne faudrait pas que les personnels CDIsés deviennent des « CPE bis » sous payé-e-s et exploité-e-s afin de compenser le nombre de CPE grandement insuffisant.

En l'état, l'attente interminable du décret d'application est honteuse car elle met en insécurité et en instabilité des AED pourtant expérimentés, reconnus par leurs collègues pour leur dévouement et indispensables pour le bon fonctionnement de leurs établissements respectifs !

La CGT soutient toutes les mobilisations qui auront lieu pour que la loi s'applique (motion de soutien des équipes, grève du 16 juin 2022, etc.).

Le collectif demande solennellement aux collègues CPE et aux Chef-fe-s d'établissement de ne pas prévoir de remplacement en attendant l'application de la loi.

Dans l'immédiat, le collectif vie scolaire de la CGT Educ'action de l'académie de Versailles exige que le ministère publie le plus rapidement possible le décret d'application, que le rectorat s'engage d'ores et déjà à renouveler, donc CDIsé, les AED concernés.

Recensement des AED

Concernés :

Afin que nous puissions recenser, suivre et agir efficacement auprès du rectorat pour obtenir des garanties de CDIsation, la CGT appelle l'ensemble des AED concernés à se recenser via notre dossier de suivi en ligne (disponible en flashant le QRcode si dessous) pour s'organiser collectivement et suivre chaque situation jusqu'à la CDIsation.

